

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Non soutenu

N° CF638

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Giletti, M. Tesson, M. Salmon, M. Tonussi, M. Jenft, Mme Lechon, Mme Rimbert,  
 Mme Colombier, M. Sabatou, M. Jacobelli, M. Limongi, M. Boccaletti, M. Gonzalez, M. Monnier,  
 Mme Florence Goulet et Mme Martinez

-----

**ARTICLE 49****ÉTAT B****Mission « Défense »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Environnement et prospective de la politique de défense	0	1
Préparation et emploi des forces	0	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
Équipement des forces	1	0
<b>TOTAUX</b>	1	1
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement d'appel sur l'Eurodrone.

---

Lancé conjointement en février 2022 par l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Espagne, le projet de drone de surveillance dit Eurodrone, ayant pour maître d'oeuvre Airbus Defence & Space GmbH (Airbus Allemagne), devrait entrer en service à horizon 2030. Cette acquisition représente un coût unitaire de 355 M€ par système, soit 118 M€ par drone.

Le projet EuroMale a plus d'un an de retard. Si l'EuroMale conserve toute sa pertinence pour faire de la reconnaissance, porter des charges utiles ROEM ou supporter des troupes au sol en environnement semi-permissif, sa survivabilité semble très compromise dans un environnement de haute-intensité.

Le rapporteur émet donc des doutes très sérieux sur l'alignement de ce programme avec les besoins opérationnels de l'armée de l'air et de l'espace. Continuer de financer un programme qui ne correspondrait plus à ces besoins présents et futurs serait irresponsable.

Il continue de penser que d'autres solutions « bas du spectre » au coût maîtrisé dans la famille des drones MALE pourraient présenter de sérieux avantages opérationnels pour l'AAE.

**Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 1 euro symbolique pour la sous-action 7.62 « Renseigner, surveiller, acquérir et reconnaître – Drones aériens » du programme 146 : « Équipement des forces » et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, l'action 8 : « Relations internationales et diplomatie de défense » du programme 144 : « Environnement et prospective de la politique de défense ».**